

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 2 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-32

CONCEPTION ET IMPRESSION DE LA CARTE TOURISTIQUE 2022

Date de la convocation
22/02/2022

Le 2 mars 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1			1	2

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément			X		
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

Code projet : 5305

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 : Millevaches, territoire en transition – Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable,

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux,

Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : organiser la communication

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte

Annuellement, le PNR de Millevaches réédite sa carte touristique gratuite, c'est encore le cas cette année.

Le Parc se rendra au salon de la randonnée de Lyon qui se déroule les 25-26-27 mars, l'objectif est donc que la carte soit imprimée pour cette échéance.

Description :

En 2022, des changements substantiels tant sur la forme que sur le fond (contenu) de la carte sont prévus.

Sur la forme, il s'agit notamment de faire évoluer la coloration et la forme des principaux pictogrammes et de changer les couleurs du fond de carte utilisées depuis presque une décennie maintenant.

Sur le fond, en plus des mises à jour habituelles (photo de couverture, suppression/ajout de pictogrammes, révision des textes et des coordonnées...), il s'agit de faire une part plus importante aux photos, d'évoquer les paysages du Parc et le nouveau label Réserve Internationale de Ciel Étoilé, de réduire la place occupée par les coordonnées des offices de tourisme ou encore de millésimer la carte sur 2 années.

Le plan de diffusion de la carte reste identique à celui des années précédentes, à savoir celui du Parc et du Limousin. La diffusion de la carte est en effet assurée par le biais de la présence du Parc, directe ou indirecte (le Parc s'y fait parfois représenter par un office de tourisme partenaire) aux bourses aux documents touristiques des Départements organisées fin mars / début avril. En complément, le Parc pourra, s'il l'estime nécessaire et comme il l'a déjà fait par le passé, organiser lui-même sa propre bourse aux documents à Millevaches couplée à une tournée de distribution ciblée sur le territoire le cas échéant.

En 2022, la carte reste conçue en interne par le service communication du Parc.

Les seules dépenses à engager concernent donc l'impression et la livraison du document imprimé à 16.000 exemplaires, valeur qui a donné satisfaction en 2021.

Plan de financement prévisionnel:

Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (TTC)		
Impression et livraison de la carte	4 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	1 800 €	45 %
		Pnr de Millevaches	2 200 €	55 %
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4 000 €	100 %

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau syndical de :

- Valider un avis favorable à la conception et l'impression de la carte touristique 2022 dans les conditions décrites précédemment ;
- Autoriser le Président à :
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - A prendre toute décision concernant cette opération.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Valider un avis favorable à la conception et l'impression de la carte touristique 2022 dans les conditions décrites précédemment ;
- Autoriser le Président à :
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - A prendre toute décision concernant cette opération.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 12/ Votants : 13 (dont 1 pouvoir) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

REÇU LE

07 MARS 2022

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**

Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 07.03.22 Et qu'elle a été affichée le 07.03.22



